

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Date et heure de la séance : 25 septembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 11

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET procuration à M. Sébastien MORIN - M. Florian CATINOT procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : MM. Pierre FERNAND - Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 24/09/25/001

OBJET : Autorisation du Maire à recruter aux Services Techniques un agent contractuel sur emploi permanent, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Madame BOLIS expose à l'assemblée que la commune cherche depuis de nombreux mois à pourvoir aux Services Techniques par la voie statutaire un poste permanent à temps complet d'agent technique polyvalent.

Plusieurs offres d'emplois ont ainsi été diffusées sur le site emploi-territorial.fr, dédié aux recrutements des collectivités, et des entretiens de recrutement ont été opérés.

Les démarches engagées par la commune pour tenter de pourvoir ce poste par un fonctionnaire n'ont pour l'heure pas été fructueuses.

Il vous est en outre précisé que les offres d'emploi diffusées ouvraient le recrutement en question aux candidats contractuels, à titre dérogatoire et en l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique.

Pour assurer la continuité du service public mais aussi pour soulager les équipes en place qui doivent faire face depuis plusieurs mois à une situation de sous-effectif, il devient urgent que le poste en question puisse être pourvu dans les meilleurs délais, que ce soit par un fonctionnaire ou par un agent contractuel.

Aussi, il vous est proposé, le cas échéant, d'autoriser le Maire à engager sur cet emploi permanent un agent contractuel, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, qui serait établi en application des dispositions de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique précité, dans les conditions suivantes :

- Engagement à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024 et pour une durée d'un an, sur un emploi d'agent technique polyvalent, correspondant au grade d'Adjoint technique territorial et à la catégorie hiérarchique C, aux indices bruts et majorés associés à l'échelon 2 (IB 368 – IM 367).

Il vous est précisé pour finir que l'article L332-14 précité autorise une seule fois le renouvellement d'un contrat conclu en l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, si la procédure de recrutement par la voie statutaire n'a toujours pas pu aboutir.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 26 septembre 2024
Reçu en préfecture le 26 septembre 2024

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.